

A high-angle photograph captures a woman and three children engaged in a game of tug-of-war on a lush green lawn. The woman, positioned at the top left, wears a bright cyan sleeveless top and a light blue patterned skirt, leaning forward with a focused expression. To her right, a boy in a dark blue t-shirt and dark pants is also leaning back, his face showing a mix of effort and joy. In the center, a girl in a purple long-sleeved shirt is hunched over, pulling the rope. In the foreground, a boy in a blue and white striped long-sleeved shirt and blue jeans is bent low, gripping the thick, light-brown rope with both hands. The scene is bathed in bright sunlight, casting sharp shadows on the grass. The overall mood is one of active participation and teamwork.

C'est notre mission

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario
Rapport
annuel
2004



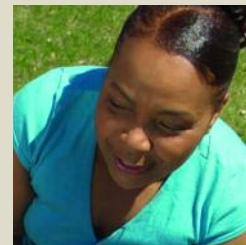
Le personnel enseignant de l'Ontario connaît actuellement un roulement important. Des milliers d'enseignants sont partis à la retraite au cours des cinq dernières années et autant de recrues ont pris leur place.



Malgré les changements, les professionnels de l'éducation continuent d'être les meilleurs pour



**donner aux jeunes
le goût d'apprendre.**



C'est notre mission

- 2 Coup d'œil sur l'Ordre
- 4 C'est notre mission – Rapport de la présidente
- 6 Leadership Excellence Responsabilité – Rapport du registrateur
- 10 Mandat de l'Ordre
- 11 Conseil de l'Ordre
- 12 Engagé à offrir un enseignement de qualité
- 16 Normes de qualité en enseignement
- 20 Insuffler l'excellence aux enseignants
- 22 Appel des décisions rendues par l'Ordre
- 24 Protection des élèves
- 28 Situation financière en 2004
- 31 Rapport des vérificateurs
- 36 Statistiques de 2004

En couverture :

Norma Sobodker

Enseignante

Norma Sobodker est membre de l'Ordre depuis 2001. Elle enseigne la 3^e année à l'École élémentaire Laure-Rièse à Scarborough. Elle est responsable du Club d'échecs de l'école auquel participent plus de 60 élèves.

«J'aime être à l'écoute des élèves et ils le savent. Même les élèves qui ne sont pas dans ma classe me racontent leurs problèmes scolaires ou familiaux.»

«Nous avons parfois des élèves qui arrivent à l'école sans avoir déjeuné. Certains vivent des problèmes à la maison, d'autres manquent de confiance en eux. Chaque enfant est unique et c'est en les écoutant qu'on peut mieux les comprendre et les aider.»

Coup d'œil sur l'Ordre

La majorité des membres de l'Ordre sont des enseignants, mais les directeurs d'école, les directeurs adjoints, les agents de supervision et les directeurs de l'éducation doivent aussi être membres pour occuper leur poste.



Mandat

L'Ordre réglemente et régit la profession enseignante en Ontario dans l'intérêt du public. L'Ordre s'occupe d'élaborer les normes d'exercice et de déontologie, de délivrer, suspendre ou annuler les cartes de compétence, d'agréer les programmes et cours de formation à l'enseignement et de prévoir la formation continue des membres, de recevoir les plaintes déposées contre eux et de faire enquête sur ces plaintes. L'Ordre doit aussi communiquer avec le public au nom de ses membres, responsabilité dont il s'acquitte principalement par le biais de son site www.oct.ca et de son rapport annuel.

Dans l'intérêt du public

L'Ordre est redevable au public d'abord et avant tout. Ses politiques et initiatives ont pour but de favoriser l'excellence en enseignement. L'Ordre doit s'acquitter de ses tâches de façon responsable, en tenant toujours compte de l'intérêt du public, comme en témoignent les normes d'exercice et de déontologie. Grâce au site web de l'Ordre, le public a accès au tableau des membres où il peut prendre connaissance de leurs qualifications et compétences. Il peut notamment assister aux audiences disciplinaires et lire dans la revue de l'Ordre et le site web un sommaire de chaque audience ainsi que la décision prise.

Notre gestion

L'Ordre est dirigé par un conseil de 31 membres dont 17 sont membres de l'Ordre élus par leurs collègues. Les membres sont élus pour trois ans. Ils représentent l'ensemble des conseils catholiques et publics de langue française et anglaise, ainsi que les paliers élémentaire et secondaire de la province. Au total, 14 membres du conseil sont nommés par le gouvernement provincial pendant trois ans au plus. Or, comme certains membres nommés sont d'anciens enseignants ou administrateurs, environ les deux tiers du conseil sont aussi membres de l'Ordre. Le conseil se réunit quatre fois l'an pour élaborer et approuver diverses politiques et procédures.



Nos membres

La plupart des membres de l'Ordre sont des enseignants. Directeurs d'école, directeurs adjoints, agents de supervision et directeurs de l'éducation doivent tous détenir une carte de compétence pour occuper leur poste. Par conséquent, ils sont aussi membres de l'Ordre. Nos membres travaillent au sein des facultés d'éducation, du ministère de l'Éducation, des fédérations d'enseignants, de l'Ordre, des écoles privées et d'autres établissements d'enseignement. Certains travaillent ailleurs au Canada et dans le monde. En 2004, l'Ordre comptait 193 531 membres.

Nos services

Nous mettons à la disposition de nos membres et du public une gamme impressionnante de ressources dans le domaine de l'enseignement et de l'éducation, qui sont fournies dans notre site web, à la bibliothèque Margaret-Wilson et dans notre revue trimestrielle *Pour parler profession*. Des organismes gouvernementaux, des consulats, des organisations internationales, des groupes de pression et d'autres provinces au Canada se tournent de plus en plus vers l'Ordre pour en savoir davantage sur la certification des enseignants, l'évaluation et la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger, et le statut des universités et des programmes de formation à l'enseignement partout dans le monde.

Nos partenaires

La force du système d'éducation de l'Ontario s'explique par la richesse et l'étendue des connaissances et des expériences des personnes et des groupes qui travaillent ensemble pour appuyer l'apprentissage des élèves. Les parents, les conseillers scolaires et les organismes gouvernementaux collaborent avec les enseignants et les administrateurs, les facultés d'éducation, les fédérations d'enseignants et les associations professionnelles pour recenser les problèmes qui existent et les résoudre. Que ce soit pour élaborer des normes d'exercice ou donner suite à des initiatives gouvernementales, nous tenons à consulter nos partenaires en éducation afin de mieux traiter les dossiers qui intéressent la profession enseignante.

C'est notre mission



Marilyn A. Laframboise
Présidente du conseil

L'Ontario se trouve au milieu d'un renouvellement significatif de sa population enseignante. Aujourd'hui, un tiers des enseignantes et enseignants de la province possèdent moins de huit années d'expérience. Pourtant, la profession a su s'adapter au changement et continue de faire ce qu'elle accomplit le mieux : donner aux jeunes le goût d'apprendre.

Chaque année, l'Ordre mène deux sondages donnant l'occasion à ses membres de se faire entendre. En 2004, le message du sondage sur l'état de la profession enseignante mené durant l'été, et du sondage annuel des nouveaux membres à l'automne était le même.

L'enseignement donne la chance d'influencer des vies – aider les jeunes à partir bon pied, inculquer l'amour d'apprendre, être des modèles que la collectivité respecte et apprécie.

Ces valeurs profondes attirent les gens dans la profession et les motivent à persévérer même quand des difficultés se présentent.

Le conseil s'efforce de suivre de près les changements dans le monde de l'éducation qui demandent la participation de l'Ordre au nom de la profession.

Au cours de l'année 2004, le conseil a réagi à un certain nombre d'initiatives prises par le gouvernement en fournissant des recommandations pouvant affecter considérablement les membres de l'Ordre.

En réaction au document de discussion du ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, *Revitalisation de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*, le conseil a mis sur

pied, en mars, un comité spécial chargé de formuler une réponse officielle. Ce comité a entrepris une recherche et une consultation provinciale dans le but d'évaluer la structure de gestion de l'Ordre et son avenir en tant qu'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante.

Le comité était présidé par Nancy Hutcheson, vice-présidente du conseil, secondée par Ernie Checkeris, Ted Coulson, Patrick Daly, Anne Vinet-Roy et Patrick Slack, tous membres du conseil, ainsi que moi-même. Doug Wilson, registrateur de l'Ordre, a siégé au comité en tant que membre sans droit de vote.

Le comité a convié les intervenantes et intervenants en éducation, les organismes de réglementation et les organismes communautaires à des consultations régionales à Windsor, London, Toronto, Ottawa, Sudbury et Thunder Bay. De plus, nous avons demandé à des représentantes et représentants du grand public et à des membres de l'Ordre de nous faire part de leurs impressions à l'égard des thèmes abordés dans le cadre de cette consultation.

Un rapport a été rédigé à l'intention du comité dans lequel on analyse l'information transmise lors de la réunion de septembre. Dans son rapport final, le comité a recommandé d'augmenter le nombre total de sièges du conseil de 31 à 33, d'accroître le nombre minimum de membres francophones au conseil à six (soit quatre élus et deux nommés) et d'adopter une politique en matière de conflits d'intérêt visant à ce que les leaders élus à

L'enseignement, c'est l'occasion de donner un sens à sa vie

l'échelle provinciale ou les membres de groupes d'intervenantes et d'intervenants provinciaux ne puissent se présenter aux élections ni être nommés au conseil de l'Ordre.

M. Kennedy a annoncé plus tard dans l'année son intention d'abolir le Test d'entrée à la profession enseignante de l'Ontario, lequel avait été élaboré en 2001. Il sera remplacé par un autre mécanisme d'évaluation.

L'Ordre a aussitôt fait connaître au ministre les répercussions que ce changement aurait sur ses membres et les étudiantes et étudiants en éducation dans la province en septembre. Notre préoccupation la plus immédiate visait celles et ceux dont l'autorisation d'enseigner a été révoquée faute d'avoir pu passer le test au cours de l'année suivant l'obtention de leur carte de compétence. Ces personnes n'avaient aucun moyen de répondre aux exigences en vigueur pour garder l'autorisation d'enseigner.

Le personnel de l'Ordre a rencontré des responsables du Ministère à plusieurs reprises pour faire en sorte que les anciens membres de l'Ordre et les nouvelles candidates et nouveaux candidats puissent continuer d'essayer de répondre à toutes les exigences prévues par la loi pour obtenir leur carte de compétence.

En septembre, le ministre de l'Éducation s'est adressé aux membres du conseil pour leur demander de participer à l'élaboration de solutions temporaires afin d'apaiser les inquiétudes. L'Ordre a donc eu l'occasion de donner son point de vue jusqu'à la fin de l'année 2004 au sujet des solutions proposées.

En outre, l'Ordre a décerné sa seconde bourse annuelle à Tracy Beck, étudiante à l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario de l'Université de Toronto. Elle est la deuxième récipiendaire de la bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson.

Âgée de 32 ans, Tracy habite à Waterdown et s'est engagée depuis longtemps à aider les personnes atteintes de divers handicaps. Après avoir travaillé pendant dix ans comme éducatrice spécialisée, elle s'est inscrite à un nouveau baccalauréat en études sur les personnes atteintes d'un handicap à l'Université Ryerson. Elle a fait partie de la deuxième promotion et a obtenu des distinctions et divers prix universitaires.

Ce prix, qui lui a été décerné pour son dévouement exceptionnel, lui permet de poursuivre cet engagement par le biais de l'enseignement. L'Ordre est fier de pouvoir aider cette enseignante à l'avenir brillant.

Ce fut une année de défis pour chacune et chacun d'entre nous. Les membres du conseil se sont montrés ardents défenseurs de la profession. Le personnel de l'Ordre travaille d'arrache-pied pour assurer que les membres reçoivent les meilleurs services qui soient et je les en remercie.



Leadership Excellence Responsabilité



W. Douglas Wilson

**Registrateur et
chef de la direction**

Leadership, excellence et responsabilité sont des qualités qui illustrent bien les membres de la profession enseignante. L'Ordre fait tout son possible pour que ces qualités se retrouvent dans les services qu'il assure dans l'intérêt du public.

L'année dernière, l'Ordre s'est beaucoup préoccupé de questions portant sur l'offre et la demande en matière de personnel enseignant, la protection des élèves ainsi que les initiatives gouvernementales qui ont touché aux exigences de certification.

En janvier, nous demandions la permission au Solliciteur général du Canada de recevoir de l'information sur les infractions pour lesquelles on aurait octroyé une réhabilitation. Nous avons également continué d'encourager les employeurs à demander aux enseignants potentiels de consentir à révéler les pardons pour infractions sexuelles envers des enfants ou des personnes vulnérables, et d'obliger la police locale à nous fournir l'information disponible.

Les conseils scolaires souffraient toujours du manque d'enseignants dans certaines matières dont les mathématiques, l'informatique, le français langue seconde et les sciences. Les enseignants formés à l'étranger représentent une ressource potentielle pour pallier ce manque.

L'Ordre a demandé au ministère de la Formation et des Collèges et Universités d'accorder 1,7 million de dollars à l'appui d'Enseigner en Ontario, un projet ayant pour but d'aider les enseignants formés à l'étranger à obtenir l'autorisation d'enseigner en

Ontario. L'Ordre et ses partenaires, LASI Compétences mondiales, Skills for Change et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, gèrent ce projet.

En mars, le ministère allouait les fonds du projet à l'Ordre, qui est en l'administrateur au nom du partenariat. Nous avons également consenti à fournir des bureaux. Trois membres du personnel, y compris la chef du projet, travaillent à partir de l'Ordre.

En avril, le personnel de l'Ordre a commencé d'appuyer le comité spécial, nommé par le conseil, dans ses activités de consultation des éducateurs et du public sur la régie de l'Ordre, à Toronto et dans cinq autres villes de la province.

En juin, Bernard Adam a dû quitter sa place comme membre du conseil puisqu'il prenait sa retraite de la profession enseignante. Il avait été élu par acclamation aux élections de 2003 pour représenter les conseils scolaires publics de langue française – élémentaire et secondaire. Le conseil a lancé un appel aux membres de l'Ordre afin de le remplacer jusqu'à la fin de son mandat.

Notre étude sur la transition à l'enseignement nous permet de suivre l'expérience de travail des nouveaux membres de la profession depuis 2001. En juillet, par le biais de notre sondage annuel, les nouveaux enseignants nous disaient que cela pouvait prendre trois ans pour qu'un nouvel enseignant décroche son premier emploi permanent. Lorsqu'ils trouvent enfin du travail, les nouveaux enseignants sont souvent

Douze enseignants sur treize qui ont obtenu leur diplôme en 2001 enseignent toujours.

affectés à des postes difficiles ou doivent mettre bout à bout plusieurs emplois à temps partiel, parfois dans des lieux différents.

Les enseignants formés à l'étranger vivent des difficultés encore plus grandes puisque nombre d'entre eux ont le sentiment que leur expérience dans d'autres pays n'est pas reconnue ou que leur accent est un obstacle à l'emploi.

Pourtant, le nombre de ceux qui quittent la profession dans ces circonstances est encore peu élevé, puisque 12 enseignants sur 13 qui ont obtenu leur diplôme en 2001 enseignent toujours.

Les résultats de l'étude soulignent l'exposé de principe de l'Ordre, publié en 2003, sur le besoin d'instaurer un programme de mentorat pour les nouveaux enseignants. En faisant paraître les résultats du sondage dans *Pour parler profession*, nous avons partagé avec nos membres et le public ce que les nouveaux enseignants nous ont révélé. L'article a d'ailleurs fortement attiré l'attention des médias.

En août, nous demandions de nouveau au ministre de l'Éducation qu'il nous transfère la responsabilité de délivrer les lettres de permission qui autorisent les conseils scolaires à embaucher, pendant un an, des personnes qui ne sont pas des enseignants certifiés. L'Ordre a exprimé ses inquiétudes au sujet des répercussions de cette pratique sur l'obligation de rendre des comptes au public, la sécurité du public et l'intégrité de notre cadre de réglementation.

La cotisation annuelle de nos membres finance nos activités et nous veillons à ce que nos ressources soient utilisées le plus efficacement possible.

Après l'élimination du Programme de perfectionnement professionnel, l'Ordre a réduit son personnel, surtout en éliminant les affectations provisoires d'enseignants qui sont retournés à l'emploi qu'ils occupaient auparavant. À sa réunion de septembre, le conseil approuvait 146 membres du personnel à temps plein.

En novembre, le personnel de l'Ordre organisait la première d'un certain nombre de discussions avec le ministère de l'Éducation sur les effets de l'annulation du Test d'entrée à la profession enseignante de l'Ontario (qui avait été instauré en 2001) sur les membres et les postulants à l'Ordre.

En septembre 2003, le conseil fixait à 31,377 millions le budget des activités de l'Ordre pour 2004, sur la base d'une cotisation annuelle de 139 \$. À la fin de 2004, le budget affichait un excédent de 4,445 millions de dollars, qui allait être affecté à la stabilisation de la cotisation afin d'appuyer une cotisation annuelle de 104 \$, de 2005 à 2007.

Nous avons continué de développer nos communications électroniques avec nos membres toute l'année afin de réduire les coûts tout en maintenant ou améliorant le niveau de nos services. En octobre, nous lançons un système d'inscription en ligne destiné aux nouveaux diplômés de l'Ontario. Nous avons également conçu un système d'aide en ligne



afin que les personnes d'autres provinces ou de l'extérieur du pays qui désirent s'inscrire puissent télécharger ou imprimer le guide d'inscription le mieux adapté à leurs besoins à partir du site web de l'Ordre.

Nous avons inauguré une section de notre site dédiée aux employeurs, laquelle facilite l'échange des données sur le statut des membres de façon précise et moins coûteuse. Ce nouveau service permet aux employeurs de n'embaucher que les membres dont l'inscription à l'Ordre est en règle.

Cinq membres nommés du conseil par le gouvernement ont terminé le terme de leur service en mai : Diane Leblovic, Jackie Breithaupt, Larry Mongeon, David Somer et Pauline Demers. Le ministre de l'Éducation, Gerard Kennedy, a nommé Gail Lilley, Anne Marie Levesque, William Matheson et Donald Watson pour remplir quatre des cinq sièges vacants. Le cinquième est resté libre de mai à décembre 2004.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier les membres du conseil et le personnel de l'Ordre de leur bon travail. Ils soutiennent la profession enseignante quotidiennement grâce à leur expertise et à leur engagement dans leur travail.

W. Douglas Wilson



C'est notre mission

Avril Addie

Enseignante

Membre de l'Ordre depuis 2004, Avril Addie enseigne la 7^e et la 8^e année à l'école publique Nelson Mandela Park à Toronto. Elle aime sa première année de carrière, bien qu'elle doive surmonter quelques défis. «J'ai 34 élèves, et chacun a ses propres besoins scolaires, mais aussi émotifs et psychologiques.»

«J'espère qu'ils savent qu'ils comptent pour moi. J'accorde de l'importance à ce qui forme le tempérament. Tout ce que je fais dans ma classe a le même objectif : leur montrer que j'aspire à ce qu'ils soient de bons citoyens.»

Mandat de l'Ordre



- Réglementer la profession enseignante et régir l'activité de ses membres.
- Élaborer, établir et maintenir les critères d'inscription à l'Ordre.
- Agréer les programmes de formation à l'enseignement offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire.
- Agréer les programmes de perfectionnement professionnel offerts par les établissements d'enseignement postsecondaire et d'autres organismes.
- Délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur le certificat d'inscription et la carte de compétence.
- Prévoir la formation continue des membres.
- Établir et faire respecter les normes d'exercice et de déontologie applicables aux membres.
- Recevoir les plaintes déposées contre les membres, faire enquête sur ces plaintes et traiter des questions de discipline et d'aptitude professionnelle.
- Élaborer, offrir et agréer des programmes de formation menant à l'obtention de cartes de compétence autres que le certificat nécessaire pour s'inscrire à l'Ordre, notamment la carte de compétence d'agente ou d'agent de supervision, et délivrer, renouveler, modifier, suspendre, annuler, révoquer et remettre en vigueur ces autres cartes.
- Communiquer avec le public au nom des membres.
- S'acquitter des autres fonctions prescrites par les règlements.

Conseil de l'Ordre



Marilyn A. Laframboise, présidente du conseil

W. Douglas Wilson, registrateur et chef de la direction

Membres élus

Tous les membres élus du conseil sont membres de l'Ordre.



1^{er} rang : Nancy Hutcheson (vice-présidente), Paul Brazeau, Don Cattani, Ted Coulson, Suzanne De Froy, Rosemary Fontaine, Gordon Hough

2^e rang : Harry Mulvale, Iain Munro, Janet Ouellette, Elizabeth Papadopoulos, Jennifer Pitt, Jacques Tremblay, Richard Victor

3^e rang : Anne Vinet-Roy, Hilda Watkins

Membres nommés

*Membres du conseil nommés qui sont également membres de l'Ordre.



1^{er} rang : Ernie Checkeris, Janet Cornwall, Patrick J. Daly, Normand W. Fortin, Martin Kings*, Bill Matheson, Elayne McDermid*

2^e rang : Karen M. Mitchell, Patrick Slack*, Lila Mae (Lou) Watson*, Gail D. Lilley, Anne Marie Levesque, Donald Watson

Engagé à offrir un enseignement de qualité

Comité exécutif



Comité exécutif

Marilyn A. Laframboise
(présidente)

Nancy Hutcheson
(vice-présidente)

Bernard Adam
(jusqu'en juin)

Ted Coulson
(à partir d'octobre)

Patrick Daly

Diane Leblovic
(jusqu'en avril)

Harry Mulvale

Janet Ouellette

Jennifer Pitt
(à partir de juin)

Rick Victor

Lila Mae (Lou) Watson

Le comité exécutif dirige les activités de l'Ordre au nom du conseil, qui se réunit tous les trois mois. Le comité exécutif regroupe les présidents de tous les comités statutaires et permanents du conseil, dont au moins deux membres nommés du conseil. Les membres du comité exécutif possèdent de nombreuses années d'expérience en tant qu'enseignant, administrateur ou fiduciaire de l'Ordre.

En mars 2004, le ministre de l'Éducation a annoncé une révision de la structure de régie de l'Ordre et a convié les divers intervenants et organismes de défense de l'éducation à exprimer leur opinion concernant la composition du conseil. Le conseil a approuvé ses propres procédures de consultation, grâce au travail d'un comité spécial présidé par Nancy Hutcheson, vice-présidente du conseil.

Le comité spécial a invité les membres et nos partenaires en éducation à lui faire part de leurs suggestions sur des sujets précis, à savoir le nombre de membres élus et nommés au conseil, comment veiller à l'indépendance de l'Ordre, comment inciter les membres à participer plus activement aux élections du conseil, les lignes directrices sur les conflits d'intérêt et le rôle que l'Ordre devrait jouer pour favoriser une meilleure compréhension de la profession.

À la lumière de ces consultations, le conseil a fait des recommandations au ministre de l'Éducation.

Révision des qualifications requises pour enseigner

Nous voulons nous assurer que nos membres pourront continuer d'acquérir les compétences et les connaissances requises pour favoriser l'apprentissage des élèves. Bon nombre des exigences énumérées dans le Règlement 184/97 sur les qualifications requises pour enseigner remontent à plus d'un quart de siècle et ne répondent plus nécessairement aux besoins de nos membres.

En 2004, l'Ordre a amorcé une révision des qualifications afin d'analyser l'éventail des compétences et des connaissances spécialisées dont les membres ont besoin pour remplir des fonctions aussi diverses que celles d'enseignant généraliste, d'enseignant de l'enfance en difficulté, de spécialiste d'une matière, de directeur d'école et d'agent de supervision. La révision comporte trois volets, soit la formation en enseignement, le perfectionnement professionnel et un examen de certains programmes; elle devrait prendre fin en décembre 2005.

Nous travaillons en collaboration avec un groupe de conseillers externes qui réunit des représentants du ministère de la Formation et des Collèges et Universités, de la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, de l'Ontario Association of Deans of Education (OADE), des directeurs de l'éducation, des directeurs d'écoles et des agents de supervision. Le groupe de travail de l'Ordre, sous l'égide du registrateur adjoint,



C'est notre mission

Hali Tsui

Enseignante

Hali Tsui est membre de l'Ordre depuis 2003 et est maintenant suppléante au Grand Erie District School Board et au Hamilton-Wentworth District School Board. Elle a enseigné aux enfants du jardin jusqu'en 8^e année. «J'essaie d'inculquer le respect des cultures, de l'environnement, de la collectivité, des aînés, dans tout ce que je fais.»

Hali commence ses nouvelles classes en offrant d'enseigner comment saluer en chinois. «Les enfants aiment ça. Ils deviennent immédiatement attentifs, ce qui est exactement ce qu'on attend d'eux quand on est suppléant.»



Comité de rédaction

Marilyn A. Laframboise
(présidente)

Bernard Adam
(jusqu'en juin)

Karen Mitchell
(de juin à novembre)

Iain Munro

Patrick Slack

David Somer
(jusqu'en avril)

Jacques Tremblay
(à partir de décembre)

Don Watson
(à partir de novembre)

consulte nos membres et le public. En juin 2005, il présentera son rapport préliminaire sur la formation à l'enseignement au conseil.

L'Ordre est fier d'offrir à ses membres et au public des services et des renseignements en français et en anglais, que ce soit par téléphone, par correspondance, par le biais de son site web ou de documents imprimés.

Nous avons consulté nos partenaires en éducation de langue française pour trouver des moyens d'améliorer la communication et les services offerts aux membres francophones. Le registrateur a rencontré les représentants d'organisations de directeurs de l'éducation, d'agents de supervision, de parents et d'élèves.

Le comité exécutif a fait des recommandations et le conseil a approuvé une nouvelle position à la haute direction de l'Ordre pour coordonner les services en français.

En 2003, afin de réduire les coûts, l'Ordre a adopté le scrutin électronique pour les élections du conseil. Plusieurs organismes de réglementation nous ont demandé de leur faire un compte rendu de cette expérience, dont le Barreau du Haut-Canada, qui prévoit se convertir au scrutin électronique lors de prochaines élections.

Comité de rédaction

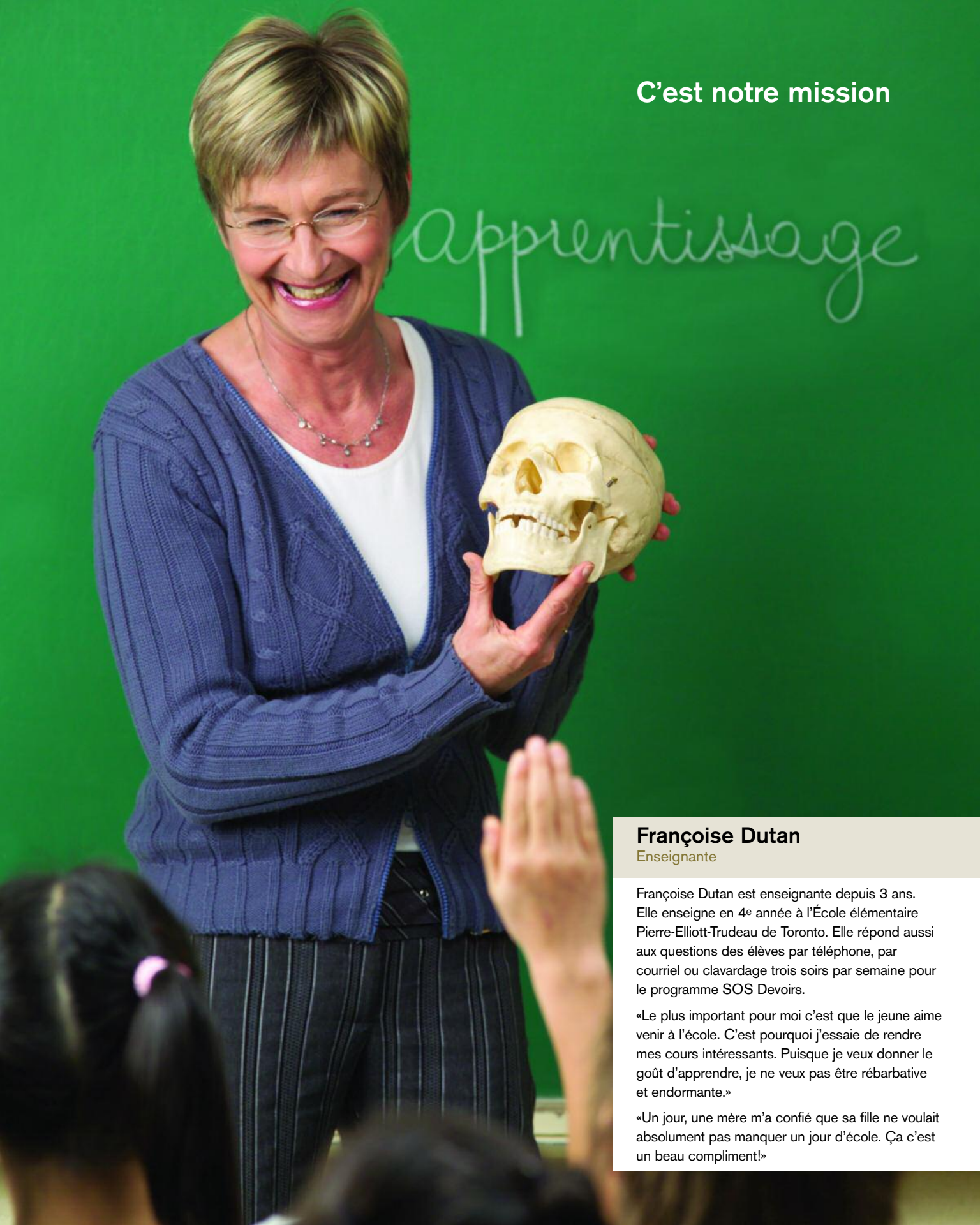
La revue trimestrielle *Pour parler profession* est l'un des moyens qui permet à l'Ordre de promouvoir l'excellence en enseignement et de rassembler les membres de la profession.

Les politiques sont établies par le comité de rédaction qui révisé les articles et la publicité, et détermine le contenu de chaque numéro.

La revue répond à une exigence de la loi qui veut que l'Ordre communique régulièrement à ses membres les renseignements dont ils ont besoin pour conserver leur carte de compétence. Elle permet aussi de dresser le portrait de membres exemplaires et de faire connaître les moyens novateurs et créatifs qu'ils ont trouvés pour donner aux élèves le goût de continuer d'apprendre leur vie durant.

En 2004, *Pour parler profession* a adopté une allure plus contemporaine, à l'image du rôle que joue la revue dans une profession en constante évolution. Parmi les histoires exceptionnelles que nous avons racontées en 2004, citons un hommage aux enseignants qui sont aussi des athlètes de haut niveau s'entraînant en prévision des Jeux olympiques et la commémoration du dixième anniversaire de la publication du rapport de la Commission royale sur l'éducation qui a littéralement transformé le système d'éducation publique en Ontario. *Pour parler profession* a réuni les commissaires pour la première fois depuis la parution du rapport *Pour l'amour d'apprendre* et leur a demandé de parler des changements qu'ils sont parvenus à introduire et du chemin qui reste à parcourir.

La revue demeure une excellente publication, dont le rapport qualité-prix est à peu près imbattable.

A woman with short blonde hair and glasses, wearing a blue cardigan over a white shirt, is smiling and holding a human skull. She is standing in front of a green chalkboard. The word 'apprentissage' is written in white chalk on the board. In the foreground, the back of a child's head with a pink hair tie is visible.

C'est notre mission

apprentissage

Françoise Dutan

Enseignante

Françoise Dutan est enseignante depuis 3 ans. Elle enseigne en 4^e année à l'École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau de Toronto. Elle répond aussi aux questions des élèves par téléphone, par courriel ou clavardage trois soirs par semaine pour le programme SOS Devoirs.

«Le plus important pour moi c'est que le jeune aime venir à l'école. C'est pourquoi j'essaie de rendre mes cours intéressants. Puisque je veux donner le goût d'apprendre, je ne veux pas être rébarbative et endormante.»

«Un jour, une mère m'a confié que sa fille ne voulait absolument pas manquer un jour d'école. Ça c'est un beau compliment!»

Normes de qualité en enseignement

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation

Diane Leblovic
(présidente jusqu'en avril)

Jennifer Pitt (présidente à
partir de juin)

Ernie Checkeris

Suzanne De Froy

Nancy Hutcheson

W. A. (Bill) Matheson
(à partir de décembre)

Elayne McDermid
(à partir de mai)

Karen Mitchell

Harry Mulvale

Janet Ouellette

Don Watson
(à partir de décembre)

Lila Mae (Lou) Watson

Les normes d'exercice et de déontologie de la profession enseignante décrivent le travail des enseignants en tant que professionnels.

Ces normes ont été élaborées avec la participation des membres et du public, sous l'égide du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation. Le comité aide le conseil à élaborer les normes de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel, les normes de déontologie et un cadre de formation de la profession qui favorise et valorise le professionnalisme des enseignants de l'Ontario.

En 2004, l'Ordre a continué de faire connaître et mieux comprendre les normes par le biais de trois initiatives, à savoir : intégrer les normes à la formation à l'enseignement et à la pratique, procéder à une révision des normes et contribuer à la formation à l'enseignement et à la pratique à l'échelle nationale et internationale.

«Les normes nous décrivent en tant qu'enseignants, déclare Jennifer Pitt, présidente du comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation. En 2004, nous avons œuvré à promouvoir le dialogue et l'analyse des normes afin qu'elles demeurent le reflet fidèle des compétences et du vécu de nos membres.»

Intégration des normes

En 2004, l'Ordre a organisé des ateliers et des groupes d'étude à l'échelle de la province pour permettre aux membres de s'exprimer et de voir si les normes sont conformes à leur vécu professionnel. Plus de 2 200 membres ont participé aux ateliers, séminaires et présentations organisés dans le but de les sensibiliser aux normes et de recueillir leurs commentaires.

Ateliers de rédaction de cas

Les ateliers de rédaction de cas, au cours desquels les enseignants parlent de leur vécu et le consignent par écrit dans des recueils de cas, sont toujours très courus. Ils portent sur divers aspects de la profession, dont le mentorat et les dilemmes d'ordre déontologique. Plus de 148 membres ont assisté aux six ateliers organisés en 2004.

L'Ordre a continué de former des partenariats de recherche avec divers organismes rattachés à la formation à l'enseignement afin qu'ils demandent à leurs membres de rédiger des cas. Les cas ainsi documentés servent au développement du leadership par le biais d'un forum électronique réservé aux administrateurs, qui permet de réunir des directeurs d'école aux quatre coins du monde.

L'Ordre a conclu une entente avec des éditeurs scolaires pour publier un recueil de cas qui illustrent à quel point les normes reflètent le vécu du personnel et enseignant. *Fostering Cultures of Shared*



Inquiry: Using the Case Method/L'étude de cas au service d'une culture de recherche collective, paraîtra en 2005 en français et en anglais. Ce document, qui n'a pas de frontières, servira d'ouvrage de référence en formation à l'enseignement.

Trousse de mise en pratique des normes

Les éducateurs ontariens continuent d'utiliser la trousse de mise en pratique des normes que l'Ordre a préparée pour les aider à mieux comprendre les normes.

Les conseils scolaires utilisent la trousse dans le cadre des programmes d'insertion professionnelle des nouveaux enseignants et des séances de formation des candidats à la direction d'école. Les facultés d'éducation, les autres fournisseurs de formation à l'enseignement et de perfectionnement professionnel, et le projet Enseigner en Ontario, qui aide les enseignants formés à l'étranger qui résident en Ontario à devenir membres agréés de l'Ordre, utilisent eux aussi la trousse de mise en pratique des normes.

Révision des normes de l'Ordre

Lorsque le conseil de l'Ordre a choisi d'enchâsser les normes d'exercice et de déontologie dans les règlements de l'Ordre, il a décidé qu'elles feraient l'objet d'une révision après cinq ans pour veiller à ce qu'elles continuent de décrire les connaissances, les valeurs et les compétences requises au quotidien dans

l'exercice de la profession enseignante en Ontario. Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation a amorcé sa révision en 2004.

L'Ordre a fait appel à la recherche, à l'analyse et à la consultation pour recueillir des renseignements et sensibiliser les enseignants, les administrateurs d'écoles, les parents, les élèves, les représentants des groupes communautaires et d'autres organismes reliés à l'éducation, et le ministère de l'Éducation. L'un des buts premiers de la révision des normes consistait à savoir si les divers intervenants pensent que les normes reflètent l'exercice de la profession de nos jours.

L'Ordre a eu recours à divers moyens : quatre forums ouverts (trois séances bilingues à Toronto et à Sudbury et une en français à Ottawa), 37 groupes de discussion réunis aux quatre coins de la province, un questionnaire publié dans *Pour parler profession* et affiché dans le site web de l'Ordre qui invite les membres de l'Ordre à faire des commentaires sur les normes.

D'après les participants, même si, dans l'ensemble, les normes sont bien acceptées, les éléments clés qui accompagnent chacune des normes ont besoin d'être revus.

Le comité des normes d'exercice de la profession et d'éducation va se servir des commentaires recueillis pour revoir les normes et présenter ses recommandations au conseil de l'Ordre en 2005.

L'Ordre a organisé des ateliers et des groupes d'étude à l'échelle de la province pour permettre aux membres de s'exprimer et de voir si les normes sont conformes à leur vécu professionnel.



Soutenir la profession enseignante à l'échelle internationale

Les initiatives de l'Ordre, dont la trousse de mise en pratique des normes, ont retenu l'attention des éducateurs de l'extérieur de la province, influencé la formation à l'enseignement ailleurs au Canada et dans d'autres territoires où la langue d'enseignement est soit le français soit l'anglais.

Des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement de l'Alberta, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, d'Israël, de la France et des États-Unis utilisent la trousse de mise en pratique des normes, ce qui prouve que le travail de l'Ordre est pertinent partout où l'on privilégie un enseignement de qualité.



C'est notre mission

Jarvis Nahdee

Enseignant

Jarvis Nahdee est enseignant depuis 1993. Aujourd'hui, il enseigne les sciences douces, l'anglais et les mathématiques surtout à des enfants autochtones de la 2^e à la 5^e année à la First Nations School de Toronto. «Je travaille ici depuis 11 ans et j'ai l'impression d'avoir commencé hier. La population de notre école est transitoire, c'est toujours nouveau et rafraîchissant.»

«Je trouve ça très gratifiant de voir les élèves apprendre. Nous accordons de l'importance à la culture autochtone et essayons de transmettre ses valeurs dans ce que nous enseignons. Nous insistons sur le respect de Dame Nature, de notre culture et des uns des autres.»

Insuffler l'excellence aux enseignants

Comité d'agrément



Comité d'agrément

Rick Victor (président)

Elayne McDermid
(vice-présidente)

Paul Brazeau

Jackie Breithaupt
(jusqu'en avril)

Pauline Demers
(jusqu'en avril)

Gordon Hough

Martin Kings
(de juin à novembre)

Anne Marie Levesque
(à partir de novembre)

Iain Munro

Patrick Slack

Anne Vinet-Roy

Lila Mae (Lou) Watson

Il existe un lien direct entre la formation que les enseignants reçoivent et l'instruction qu'ils donnent aux élèves.

Nous voulons des enseignants compétents, qualifiés et désireux de transmettre leur amour de l'apprentissage aux élèves. Une telle qualité d'enseignement repose sur une formation à l'enseignement de premier ordre, qui donne aux enseignants une base solide et leur permet de suivre des cours de formation continue adaptés au curriculum de l'Ontario.

Le comité d'agrément veille à la qualité des programmes ontariens de baccalauréat en éducation et des cours menant à une qualification additionnelle. Il est chargé de la révision périodique et de l'agrément de tous les programmes de formation à l'enseignement.

L'Ordre revoit chaque programme tous les cinq ans aux fins d'agrément afin de s'assurer qu'il répond aux exigences réglementaires. Nous devons agréer les nouveaux programmes avant l'admission des premiers étudiants.

Panel d'agrément

Un panel composé de six éducateurs au minimum, dont au moins un nommé par l'établissement qui entend offrir le programme, procède à l'étude de la demande d'agrément. Les membres du panel se rendent sur place, font des entrevues et examinent la documentation pour analyser le cadre conceptuel du programme, l'ensemble de la matière, les méthodes d'évaluation, la

dotation en personnel et les stages. La conformité du programme aux normes d'exercice et de déontologie de l'Ordre fait partie des éléments que le panel évalue.

Puisque le nombre de programmes de formation à l'enseignement a augmenté, la charge de travail du comité d'agrément et de ses panels s'est accrue en conséquence. Un nombre grandissant d'enseignants chevronnés ont manifesté le désir de prendre part au processus d'agrément. Le panel d'experts comporte désormais des doyens, des vice-présidents d'universités et des enseignants d'un bout à l'autre du Canada.

«Le processus d'agrément est très exigeant, explique Rick Victor, président du comité d'agrément, mais il donne la chance à tous de mettre leurs connaissances professionnelles à contribution dans un cadre différent. La plupart des personnes invitées à prendre part au processus sont très fières de nous prêter main-forte. Nous sommes heureux de pouvoir compter sur des personnes hautement qualifiées, car cela donne encore plus de crédibilité à notre démarche.»

Agrément d'anciens et de nouveaux programmes

En 2004, l'Ordre a agréé six anciens programmes de formation initiale à l'enseignement : Université Queen's, Université Nipissing, Université Laurentienne, Université d'Ottawa (français et anglais) et Université York.



De plus, le comité a agréé de nouveaux programmes, dont deux à temps partiel, soit un de l'Université d'Ottawa et un autre de l'Université Laurentienne, qui visent à combler la pénurie d'enseignants francophones en Ontario. Les programmes à temps partiel, d'une durée de deux à trois ans, donnent la chance à des personnes qui travaillent de se recycler. La première promotion est prévue pour 2006.

Le comité d'agrément vient d'accorder l'agrément initial aux programmes de formation professionnelle consécutif et concomitant (cycles primaire-moyen et moyen-intermédiaire) proposés par le Collège universitaire Redeemer d'Ancaster.

Le Collège Redeemer offre un baccalauréat en éducation chrétienne depuis 13 ans, mais les diplômés ne pouvaient enseigner qu'au privé. Les nouveaux programmes accueillent des étudiants depuis septembre 2004.

L'Ordre a octroyé l'agrément initial au programme concomitant de formation en éducation de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario qui s'adresse aux personnes qui veulent enseigner aux cycles intermédiaire et supérieur. La faculté peut accueillir jusqu'à 120 étudiants.

Par ailleurs, en 2004, le comité a agréé le premier établissement étranger, à savoir l'Université Charles Sturt d'Australie. Elle offre un programme de formation à l'enseignement aux cycles primaire et moyen d'une durée d'un an à Burlington, en

collaboration avec le conseil scolaire d'Halton. Le programme, qui débutera en septembre 2005, peut accueillir jusqu'à 100 étudiants.

Qualifications additionnelles

La liste des fournisseurs de cours et de programmes menant à une qualification additionnelle a continué de s'allonger en 2004. Outre les facultés d'éducation et d'autres fournisseurs, des conseils scolaires, des associations de directrices et de directeurs d'écoles et des fédérations d'enseignantes et d'enseignants offrent désormais ces cours.

En 2004, l'Ordre a passé en revue les quelque 500 cours menant à une qualification additionnelle pour s'assurer que les participants apprennent ce dont ils ont besoin pour enseigner la matière.

Nous avons également procédé à une révision en profondeur du programme ontarien menant à la qualification d'agente ou d'agent de supervision. Cette révision a donné lieu à plusieurs recommandations en vue d'améliorer la planification du programme, de clarifier ce qu'on attend des fournisseurs, de faire davantage appel à la technologie et d'évaluer les candidats de façon continue.

Appel des décisions rendues par l'Ordre

Comité d'appel des inscriptions et comité d'appel de l'agrément



Comité d'appel des inscriptions

Janet Ouellette
(présidente)

Jackie Breithaupt (vice-
présidente jusqu'en avril)

Ted Coulson
(vice-président à
partir de septembre)

Bernard Adam
(jusqu'en juin)

Janet Cornwall
(à partir de mars)

Normand W. Fortin
(à partir de juin)

David Somer
(jusqu'en janvier)

Chaque année, l'Ordre certifie plus de 10 000 nouveaux enseignants. Malheureusement, les candidats ne répondent pas tous aux critères établis par la loi pour pouvoir enseigner en Ontario. Lorsque le registrateur refuse un candidat, sa décision peut avoir des répercussions majeures sur la vie de cette personne.

Par souci d'équité et pour que le public puisse faire confiance aux décisions que le registrateur prend au nom de la profession enseignante, les personnes dont la candidature est rejetée peuvent interjeter appel.

Le processus d'agrément de l'Ordre est parfois lourd de conséquences pour les personnes et pour les établissements. Ainsi, un établissement qui se voit refuser systématiquement l'agrément de l'Ordre pour son programme de formation à l'enseignement peut aussi interjeter appel.

Comité d'appel des inscriptions

Le comité d'appel des inscriptions entend les demandes des postulants à qui l'Ordre a refusé l'inscription ou dont la carte de compétence est assortie de conditions.

En 2004, le comité a étudié 55 demandes d'appel, comparativement à 41 l'année précédente. Une décision a été renversée et cinq autres ont été modifiées. Le comité a maintenu la décision du registrateur dans cinq cas en attendant de recevoir des documents supplémentaires à l'appui de la demande.

Décisions du comité d'appel des inscriptions

Motif	Total
Le programme ne correspond pas à une année de cours sur les méthodes pédagogiques	21
La demande d'appel n'a pas été dûment remplie	8
Le programme de formation à l'enseignement a été suivi à distance	5
Le diplôme n'est pas reconnu par l'Ordre en vertu du règlement sur les qualifications requises pour enseigner	5
Ni le diplôme ni le programme de formation à l'enseignement ne sont reconnus par l'Ordre en vertu du règlement sur les qualifications requises pour enseigner	3
Le programme de formation à l'enseignement ne compte pas de cours couvrant deux cycles consécutifs du curriculum de l'Ontario	3
Ne répond pas aux exigences en matière de compétence linguistique	2
Comportement inacceptable	1
Appel des conditions assorties à la carte de compétence	1
Autre	6
Total	55

L'augmentation du nombre de demandes d'appel en 2004 s'explique par la volonté de l'Ordre de régler des demandes en suspens. Au fil des ans, l'Ordre a accumulé des demandes d'appel qui n'ont jamais été finalisées. Notre personnel a communiqué avec les personnes dont le dossier n'avait pas pu être traité faute d'avoir reçu les documents requis. Plusieurs demandes d'inscription avaient été refusées et la décision du registrateur avait été portée en appel.

Outre deux cas rejetés uniquement parce que la personne ne répondait pas aux exigences en matière de compétence linguistique, 11 des candidats susmentionnés ne répondaient pas aux exigences en matière de compétence linguistique lorsqu'ils ont présenté leur demande d'inscription à l'Ordre.

Le comité s'est penché sur les frais d'appel. Le coût réel d'une demande d'appel est beaucoup plus élevé que les frais exigés par l'Ordre. Cependant, le comité a décidé de maintenir les frais d'appel à 100 \$ afin de rendre le processus d'appel accessible.

En 2004, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a annoncé qu'il procéderait à une analyse externe du processus d'appel des organismes de réglementation de l'Ontario. Le personnel de l'Ordre a préparé un document sur les demandes d'inscription et les procédures d'appel aux fins de révision. Le rapport final est attendu en 2005.

«Nous sommes satisfaits de notre façon de traiter les demandes d'appel, affirme Janet Ouellette, présidente du comité d'appel des inscriptions, mais nous restons à l'écoute des suggestions qui pourraient ressortir de l'analyse externe.»

Comité d'appel de l'agrément

Le comité d'appel de l'agrément entend les demandes d'appel des fournisseurs de programmes de formation à l'enseignement dont l'agrément a été soit rejeté, soit assorti de conditions.

En 2004, le comité s'est réuni pour établir et approuver des règles de procédure officielles. Tout au long de l'année, le comité a consulté les doyens des facultés d'éducation de l'Ontario concernant les frais d'appel exigés par l'Ordre.

«Nous sommes partis du principe que l'Ordre et le fournisseur doivent partager le coût de la procédure d'appel, explique Elizabeth Papadopoulos, présidente du comité d'appel de l'agrément. Ensuite, nous avons tenté de trouver le moyen le plus économique d'entendre les demandes d'appel; je crois donc que nos frais sont raisonnables.»

Comité d'appel de l'agrément

Elizabeth Papadopoulos
(présidente)

Ted Coulson
(vice-président)

Janet Cornwall

Normand W. Fortin

Hilda Watkins

Protection des élèves

Comité d'enquête

Harry Mulvale (président)

Iain Munro
(vice-président)

Paul Brazeau

Patrick J. Daly

Gordon Hough

Elayne McDermid
(à partir de juin)

Elizabeth Papadopoulos

Jennifer Pitt

Patrick Slack

David Somer
(jusqu'en avril)

Le comité d'enquête, le comité de discipline et le comité d'aptitude professionnelle travaillent en étroite collaboration pour répondre aux préoccupations concernant le comportement des membres de la profession enseignante en Ontario.

L'Ordre reçoit chaque année environ 1 500 appels d'enseignants, de parents et de membres du public qui se disent préoccupés par le comportement d'un membre de l'Ordre. Environ 75 % des appels sont réacheminés vers les autorités locales. Lorsque l'Ordre reçoit une plainte officielle pour faute professionnelle, incompétence ou inaptitude, le Service des enquêtes et audiences fait enquête, conformément aux directives du comité d'enquête.

En 2004, l'Ordre a reçu 198 plaintes officielles, ce qui constitue une baisse d'environ 14 % par rapport à 2003.

Changements d'ordre législatif

Une modification apportée en 2002 à la *Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* a eu des répercussions sur le nombre et la provenance des plaintes reçues par l'Ordre. Désormais, les conseils scolaires et les autres employeurs doivent déposer un rapport écrit auprès de l'Ordre si un membre a été accusé d'une infraction criminelle. De plus, le conseil qui emploie le membre doit informer l'Ordre s'il a l'intention de restreindre les activités professionnelles du membre accusé d'avoir commis une faute professionnelle.

« Cette modification a entraîné une augmentation du nombre de plaintes formulées par les conseils scolaires en 2004, explique Rosemary Gannon, coordonnatrice, Enquêtes et audiences, et une diminution du nombre de plaintes provenant du public. Cela sous-entend que lorsque le comportement d'un enseignant éveille des soupçons, nous en sommes informés plus tôt. »

Un autre changement d'ordre législatif a exercé une influence sur les plaintes formulées auprès de l'Ordre. En vertu d'une modification à la *Loi sur l'éducation*, le conseil scolaire doit porter plainte à l'Ordre lorsqu'un employé est démis de ses fonctions ou remet sa démission parce que l'évaluation de son rendement est insatisfaisante, conformément au processus d'Évaluation du rendement du personnel enseignant (ERPE). En 2004, l'Ordre a reçu 12 avis d'allégations d'incompétence et le comité de discipline a tenu sa première audience d'incompétence liée au processus d'ERPE.

Comité d'enquête

Lorsqu'une plainte est déposée, le personnel de l'Ordre présente l'information recueillie lors de l'enquête préliminaire au comité d'enquête qui évalue la situation et détermine la marche à suivre.

Le comité d'enquête peut :

- conclure qu'il ne s'agit pas d'une faute professionnelle ou qu'il y a eu abus de procédure et rejeter la plainte
- décider que la plainte peut être résolue au moyen d'un avertissement ou d'une remontrance

- ratifier un protocole d'entente par le biais du Programme de règlement à l'amiable
- renvoyer la plainte au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle.

En 2004, le comité d'enquête a renvoyé 68 plaintes au comité de discipline et quatre au comité d'aptitude professionnelle. Il a ratifié 30 protocoles d'entente en vertu du Programme de règlement à l'amiable.

Audiences

En 2004, le comité de discipline a tenu 43 audiences, dont 46 % étaient reliées à des plaintes concernant de mauvais traitements d'ordre sexuel.

Le public peut assister aux audiences présidées par un panel de trois personnes composé de membres du conseil élus et nommés. En 2004, les panels disciplinaires ont révoqué 14 cartes de compétence et en ont suspendu quatre.

«L'Ordre compte environ 194 000 membres. Ceux qui sont convoqués à une audience disciplinaire ne représentent donc qu'une très petite minorité, fait remarquer Rosemary Gannon. Cela démontre que les enseignants respectent et valorisent le professionnalisme.»

Le comité d'aptitude professionnelle tient des audiences afin de déterminer si l'état de santé physique ou mentale d'un membre le rend inapte à s'acquitter de ses tâches d'enseignant. Ces audiences se font à huis clos. En 2004, le comité a tenu une seule audience.

Programme de règlement à l'amiable

Lancé en 1999, le Programme de règlement à l'amiable est une solution de rechange pour résoudre les plaintes. La plainte est admissible au programme si l'Ordre juge que le différend peut être résolu, dans l'intérêt du public, sans enquête ni audience formelles.

Le Programme de règlement à l'amiable de l'Ordre s'est mérité des éloges dans le cadre d'une révision externe effectuée en 2004 afin de déterminer la pertinence du règlement à l'amiable dans le cas de plaintes de mauvais traitements d'ordre sexuel.

La révision a été menée par Lisa Feld, juriste spécialisée en médiation et en règlement des différends. M^{me} Feld a rencontré des conseillers juridiques externes, des avocats de la défense, les présidents des comités d'enquête, de discipline et d'aptitude professionnelle du conseil et des membres du personnel de l'Ordre, et l'ancien juge Sydney Robins, auteur du rapport *Protégeons nos élèves : Examen visant à identifier et à prévenir les cas d'inconduite sexuelle dans les écoles de l'Ontario*, publié en 2000. Elle a également examiné le traitement de plaintes semblables dans d'autres ordres professionnels.

Dans son rapport au conseil, M^{me} Feld a soutenu que le Programme de règlement à l'amiable est efficace et que le conseil et le personnel de l'Ordre s'évertuent à protéger l'intérêt du public. M^{me} Feld a souligné que l'Ordre a créé un précédent en publiant le nom des membres, ce qui le distingue des autres ordres professionnels. Elle a ajouté que

Comité de discipline

Bernard J. Adam
(président jusqu'en juin)

Ted Coulson (président à partir d'octobre)

Nancy Hutcheson
(vice-présidente)

Don Cattani

Ernie Checkeris

Janet Cornwall

Pauline Demers
(jusqu'en avril)

Rosemary Fontaine

Normand W. Fortin
(à partir de juin)

Marilyn A. Laframboise

Diane Leblovic
(jusqu'en avril)

Karen Mitchell

Janet Ouellette
(à partir de septembre)

Anne Vinet-Roy

Hilda Watkins
(jusqu'en juin)

Lila Mae (Lou) Watson
(à partir de juin)



Comité d'aptitude professionnelle

Lila Mae (Lou) Watson
(présidente)

Don Cattani
(vice-président)

Jackie Breithaupt
(jusqu'en avril)

Ernie Checkeris
(de juin à novembre)

Janet Cornwall
(à partir de juin)

Pauline Demers
(jusqu'en avril)

Rosemary Fontaine

Gail Lilley
(à partir de novembre)

Janet Ouellette

Anne Vinet-Roy

de nombreux organismes considéraient cette pratique comme une politique appropriée.

M^{me} Feld a conclu que les politiques et pratiques actuelles de l'Ordre en matière de résolution des plaintes en cas d'abus sexuel déposées par le registrateur constituent un «modèle à suivre» pour les autres ordres professionnels.

M^{me} Feld a aussi recommandé au conseil de se tourner vers les intervenants en éducation pour les sensibiliser et les aider à mieux comprendre le processus de règlement à l'amiable.

Après la révision, le conseil a décidé de continuer d'utiliser le Programme de règlement à l'amiable, y compris pour régler les plaintes de mauvais traitements d'ordre sexuel déposées par le registrateur.

Consultation

Les représentants de l'Ordre continuent de rencontrer les directeurs d'écoles, les fédérations d'enseignants et les autres intervenants pour échanger des renseignements qui aident les membres de l'Ordre à mieux comprendre les limites à ne pas dépasser entre enseignant et élève.

Ces rencontres comportent des discussions portant sur les nouveaux problèmes qui font surface et sur les mesures à suivre pour régler les plaintes.

Origine des plaintes

	Nombre	%
Plaintes du registrateur, y compris les avis aux conseils scolaires	103	52,0
Membres de l'Ordre	39	19,7
Membres du public	56	28,3
Total	198	100

Nature des plaintes en 2004¹

Faute professionnelle %

Mauvais traitements d'ordre physique, sexuel, verbal, psychologique ou affectif	36,46
Conduite qui ne sied pas au statut de membre	18,49
Infraction à une loi – aptitude à détenir une carte de compétence	6,25
Inobservation de la <i>Loi sur l'éducation</i>	5,73
Acte ou omission (honteux, déshonorant ou contraire aux devoirs de la profession)	3,39
Défaut de respecter les normes de la profession	3,39
Défaut de surveiller adéquatement une personne placée sous sa surveillance professionnelle	3,13
Infraction à une loi – exposer des élèves à des risques	2,34
Signature ou délivrance d'un document contenant une déclaration fausse, irrégulière ou trompeuse	2,08
Divulgaration inappropriée de renseignements concernant un élève	1,04
Défaut de tenir les dossiers requis	0,78
Falsification de dossier	0,78
Exercice de la profession malgré un conflit d'intérêt	0,78
Inobservation de la <i>Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario</i> ou des Règlements administratifs	0,52
Inobservation de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i>	0,26
Présentation de faux renseignements ou documents concernant sa compétence professionnelle	0,26
Usage inapproprié du titre	0,26
Exercice de la profession en état d'ébriété	0,26

Incompétence

Manque de compétence	3,65
Manque de jugement	3,65
Manque de connaissances	3,13
Indifférence pour le bien-être d'un élève	2,08
Inaptitude	
État mental	1,3
État physique	0
Total	100

Comité d'enquête

Décisions relatives aux plaintes	Nombre	%
Plainte hors de la compétence de l'Ordre, frivole, vexatoire ou abus de procédure	41	19,7
Question renvoyée au comité de discipline	68	32,7
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle	4	1,9
Question renvoyée au comité de discipline par le comité exécutif ²	0	0
Question renvoyée au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif ⁴	0	0
Question non renvoyée	25	12,0
Avertissement ou remontrance en personne	0	0
Avertissement ou remontrance par écrit	11	5,3
Plainte réglée par médiation	30	14,4
Plainte retirée ou abandonnée	29	14,0
Total	208	100

Comité de discipline

Décisions relatives aux plaintes	Nombre	%
Révocation	13	30,2
Suspension	4	9,3
Réprimande	9	21,0
Remontrance	2	4,7
Démission ou annulation	1	2,3
Annulation de l'avis d'audience	13	30,2
Aucune pénalité	1	2,3
Total	43	100

Comité d'aptitude professionnelle

Décisions relatives aux plaintes	Nombre	%
Conditions et limites	1	100
Total	1	100

Règlement à l'amiable

Ratification d'un protocole d'entente par le comité d'enquête

Décisions relatives aux plaintes	Nombre	%
Démission / annulation ³	4	13,3
Avertissement	4	13,3
Conditions et limites	22	73,4
Total	30	100

Ratification d'un protocole d'entente par le comité de discipline

Décisions relatives aux plaintes	Nombre	%
Suspension	2	22,2
Réprimande	3	33,3
Remontrance	1	11,2
Annulation de l'avis d'audience	3	33,3
Total	9	100

¹ Une plainte peut comprendre plus d'une allégation.

² Les plaintes renvoyées au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle par le comité exécutif n'ont pas été examinées par le comité d'enquête.

³ L'annulation et la révocation ont pour effet d'empêcher un membre d'obtenir un emploi exigeant le certificat d'inscription à l'Ordre et la carte de compétence ontarienne.

Situation financière en 2004



Comité des finances

Patrick J. Daly (président)

Martin Kings

Marilyn A. Laframboise

Elizabeth Papadopoulos

Rick Victor

L'Ordre prend ses responsabilités avec professionnalisme qu'il s'agisse de la situation financière ou de la certification des enseignants.

Les vérifications et les responsabilités du comité des finances s'étendent sur toute l'année. Le comité rédige périodiquement les plans et rapports budgétaires à court et à long termes, qui font état des dépenses et des revenus par rapport au budget approuvé. Le comité supervise les vérifications, ce qui comprend la préparation des états financiers vérifiés en respectant les meilleures pratiques de publication de l'information financière des organismes sans but lucratif.

Le comité des finances a fixé des objectifs pour que le financement des services soit suffisant, que les frais demeurent raisonnables et pour assurer la stabilité financière de l'Ordre par l'accumulation de réserves.

L'Ordre est financé en quasi-totalité par les cotisations des membres. Le budget de 2004, qui a été préparé en septembre 2003, s'établissait à 31 377 000 \$, compte tenu de la cotisation annuelle qui avait été fixée à 139 \$.

Le nombre de membres a atteint 194 012, les salles de classe ontariennes accueillant sans cesse de nouveaux enseignants. Ainsi, l'Ordre a recruté 4 000 membres de plus que prévu. Si le revenu a dépassé les prévisions de 600 000 \$, c'est en grande partie en raison de l'augmentation du nombre de cotisations. Les recettes publicitaires de la revue *Pour parler profession*, qui s'établissent à 737 000 \$, se sont accrues de 22 % par rapport à 2003, ce qui est considérable.

Les membres avaient déjà commencé à payer leur cotisation annuelle de 2004 lorsque le ministre de l'Éducation a annoncé l'abolition du Programme de perfectionnement professionnel (PPP) en décembre 2003.

Des économies considérables

L'abolition du PPP a permis à l'Ordre de réaliser des économies considérables en salaires et en charges de fonctionnement, mais elles ont été contrebalancées par les frais rattachés au déménagement et aux compressions de personnel. Le résultat net est un excédent de 3 945 millions de \$ de revenus par rapport aux dépenses.

En 2004, l'Ordre a décidé d'utiliser l'excédent pour réduire la cotisation annuelle entre 2005 et 2007.

«Les défis engendrés par l'annulation du PPP ont été relevés avec professionnalisme et créativité, tant par le personnel que par les membres du conseil, a déclaré Patrick Daly, président du comité des finances. Ainsi, nous sommes parvenus à effectuer une transition en douceur et à réduire la cotisation annuelle sur une période de trois ans.»

En 2004, l'Ordre a touché 500 000 \$ d'une subvention qui totalise 1 650 000 \$ dans le cadre du programme d'Intégration des enseignants formés à l'étranger du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. L'Ordre est responsable du financement de ce projet d'une durée de 18 mois auquel il collabore avec trois autres organismes.



C'est notre mission

Darren Holst

Enseignant

Darren Holst est enseignant depuis 1994. Il enseigne les mathématiques, l'anglais et le civisme en 9^e et 10^e année au Roberts School for the Deaf à London depuis les 11 dernières années.

«Ce que j'aime le plus de l'enseignement, c'est de voir les élèves motivés par leurs réalisations et leurs succès.»

«Je crois que mon expérience en tant que personne sourde les aide à comprendre ce qu'est la vie d'une personne sourde. Quand je vois que mes élèves en tirent profit et obtiennent de bons résultats, ça me satisfait.»

Responsabilité de l'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par des représentants de l'Ordre qui sont responsables d'en assurer l'intégrité et l'objectivité. Afin d'assumer ses responsabilités, l'Ordre met en œuvre des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne qui garantissent que sa présentation comptable ainsi que ses procédures administratives sont appropriées.

Ces politiques et procédures sont conçues pour donner l'assurance que l'information financière de l'Ordre est pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de l'Ordre.

Ces états financiers ont été examinés par le comité des finances qui se réunit régulièrement avec les vérificateurs et les représentants de l'Ordre pour revoir leurs activités et rendre compte au conseil. Les vérificateurs ont un accès direct non restreint au comité des finances et ils se réunissent avec les membres du comité en présence des représentants de l'Ordre ou sans eux. Le conseil, par l'entremise du comité des finances, supervise les responsabilités de la direction en matière d'information financière et la responsabilité d'examiner et d'approuver les états financiers.

PricewaterhouseCoopers s.r.l., vérificateurs indépendants nommés par le conseil, ont examiné les états financiers de l'Ordre conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et exprimé leur opinion sur ces états financiers. Leur rapport est présenté ci-après.

Rapport des vérificateurs

Le 11 mars 2005

À l'intention des membres de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Nous avons vérifié le bilan consolidé de l'*Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario* (l'«Ordre») au 31 décembre 2004, ainsi que les états consolidés des résultats, des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 décembre 2004, ainsi que des résultats de son fonctionnement et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

États financiers consolidés

Bilan consolidé Au 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)

	2004 \$	2003 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 772	845
Placements à court terme, au coût, y compris l'intérêt couru	14 333	9 838
Comptes débiteurs	365	338
	16 470	11 021
Charges reportées, élections (note 2)	87	152
Immobilisations (notes 2 et 4)	6 343	7 800
	22 900	18 973
PASSIF		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	3 357	2 352
Produits reportés	399	345
	3 756	2 697
Apport reporté pour dépenses en immobilisations (note 2)	1 629	2 440
Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux (notes 2 et 6)	1 631	1 897
	7 016	7 034
CAPITAUX PROPRES (NOTE 5)		
Dépenses en immobilisations	3 083	3 463
Affectations internes		
Affectation au fonds de roulement	4 380	4 000
Affectation à la stabilisation de la cotisation	8 171	3 976
Affectation à la stabilisation du coût des locaux	250	-
Solde non affecté	-	500
	15 884	11 939
	22 900	18 973

Au nom du conseil,



Marilyn A. Laframboise
Présidente du conseil

État consolidé des résultats Exercice terminé le 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)

	2004 \$	2003 \$
PRODUITS		
Cotisations annuelles	26 900	26 326
Autres droits	2 130	1 986
Publicité	737	603
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	811	672
Projets spéciaux	40	50
Projet Enseigner en Ontario (note 7)	472	-
Intérêts et produits divers	602	596
	31 692	30 233
CHARGES		
Rémunération des salariés	13 927	14 916
Conseil et comités	376	388
Prestation de services aux membres	2 482	2 001
Questions professionnelles	532	529
Enquêtes et audiences	1 582	1 530
Soutien au fonctionnement	6 044	5 577
Projet Enseigner en Ontario (note 7)	472	-
Amortissement des immobilisations	2 332	2 111
	27 747	27 052
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	3 945	3 181



W. Douglas Wilson
Registreur et chef de la direction

État consolidé des capitaux propres Exercice terminé le 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)

	Affectations internes				2004	2003
	Dépenses en immobilisations	Affectation au fonds de roulement	Affectation à la stabilisation de la cotisation	Affectation à la stabilisation du coût des locaux	Solde non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	3 463	4 000	3 976	-	500	11 939
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	-	-	-	-	3 945	3 945
Dépenses en immobilisations	(380)	-	-	-	380	-
Virement	-	380	4 195	250	(4 825)	-
Solde à la fin de l'exercice	3 083	4 380	8 171	250	-	15 884

État consolidé des flux de trésorerie Exercice terminé le 31 décembre 2004

(en milliers de dollars)

	2004 \$	2003 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	3 945	3 181
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 267	2 000
Amortissement des charges reportées – élections	65	111
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(266)	(266)
Amortissement de l'apport reporté pour dépenses en immobilisations	(811)	(672)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	(27)	(75)
Montant exigible du ministère de l'Éducation – Programme de perfectionnement professionnel	-	1 000
Comptes créditeurs et charges à payer	1 005	(438)
Produits reportés	54	41
	6 232	4 882
Activités d'investissement		
Achats de placements à court terme, montant net	(4 495)	(3 758)
Mobilier et matériel de bureau	(810)	(998)
Charges – élections	-	(196)
	(5 305)	(4 952)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	927	(70)
Encaisse au début de l'exercice	845	915
Encaisse à la fin de l'exercice	1 772	845

1. MANDAT DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») a été constitué en vertu d'une loi de l'assemblée législative ontarienne adoptée le 5 juillet 1996.

L'Ordre est un organisme d'autoréglementation indépendant qui a la compétence de réglementer l'exercice de la profession enseignante en Ontario.

Les affaires de l'Ordre sont gérées et administrées par un conseil de 31 membres dont 17 sont élus par les membres de l'Ordre et 14 sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de l'Ordre ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et reflètent la situation financière de l'Ordre ainsi que de la Fondation placée sous son entière responsabilité. En voici les principaux éléments :

Charges reportées – élections

L'élection du conseil a normalement lieu tous les trois ans. Les charges afférentes à la tenue d'une élection sont reportées et amorties sur la durée du mandat des membres élus.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative comme suit :

Matériel informatique	33 1/3 % par an
Mobilier et matériel de bureau	10 % par an
Améliorations locatives	durée résiduelle du bail

Apport reporté pour dépenses en immobilisations

L'apport financier que l'Ordre reçoit de tiers au titre d'immobilisations est reporté et constaté comme produit selon les mêmes méthodes que pour l'amortissement des immobilisations acquises.

Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux

Comme le précise la note 6, l'Ordre amortit les avantages incitatifs relatifs à des baux sur leur durée respective.

Impôts sur les bénéfices

En tant qu'organisme sans but lucratif, l'Ordre n'est redevable d'aucun impôt sur les bénéfices.

Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des actifs et des passifs à court terme de l'Ordre se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

3. PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

La *Loi de 2001 sur la stabilité et l'excellence en éducation*, qui est entrée en vigueur le 28 juin 2001, comprenait un Programme de perfectionnement professionnel (le PPP) en vertu duquel chaque membre de l'Ordre devait suivre des cours de perfectionnement en vue de conserver l'autorisation d'enseigner. Dans une lettre du 19 décembre 2003 adressée à l'Ordre, le ministre de l'Éducation a annoncé son intention de mettre un terme à l'obligation de se conformer à cette exigence. Le 16 décembre 2004, le PPP a été officiellement annulé en vertu de la *Loi annulant le programme de perfectionnement professionnel*.

L'Ordre a suspendu toutes ses activités liées à ce programme au début de 2004. Pendant l'exercice, l'Ordre a libéré les locaux situés au 2, rue Bloor Est qu'il avait loués en 2002 pour appuyer la mise en œuvre de ce programme. Tous les coûts importants liés à l'annulation du PPP, y compris le solde du loyer des bureaux libérés, ont été constatés dans les états financiers de 2004.

4. IMMOBILISATIONS

	2004		2003	
	Coût	Amortissement cumulé	Montant net	Montant net
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	3 611	1 850	1 761	2 019
Matériel de bureau	565	294	271	324
Matériel informatique	4 011	2 818	1 193	1 385
Améliorations locatives	6 227	3 109	3 118	4 072
	14 414	8 071	6 343	7 800

Les immobilisations ont été acquises par l'Ordre pour ses locaux situés au 121, rue Bloor Est.

5. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de l'Ordre comptent cinq composantes. Les dépenses en immobilisations renvoient aux immobilisations de l'Ordre qui ne sont pas financées par les avantages incitatifs reportés relatifs à des baux ni par l'apport reporté pour dépenses en immobilisations. L'affectation au fonds de roulement a été créée par l'Ordre compte tenu de la nécessité d'avoir un fonds de roulement pour assurer la continuité du fonctionnement. L'Ordre maintient en outre une affectation à la stabilisation de la cotisation dans le but de tempérer le potentiel d'une augmentation de la cotisation dans l'avenir immédiat. Une affectation à la stabilisation du coût des locaux a été établie en 2004 pour amasser des fonds pouvant être utilisés lors de l'expiration des baux du siège social de l'Ordre en 2012. Le solde non affecté des capitaux propres représente les fonds non affectés de l'Ordre. En 2004, le conseil de l'Ordre a décidé d'affecter 4 195 000 \$ à la stabilisation de la cotisation, d'augmenter l'affectation au fonds de roulement de 380 000 \$ et d'affecter un montant initial de 250 000 \$ à la stabilisation du coût des locaux.

6. ENGAGEMENTS

a) Location des locaux

En septembre 1996, l'Ordre a signé un bail à long terme qui prendra fin le 30 novembre 2012. Le bail couvre trois étages au 121, rue Bloor Est, à Toronto. En plus d'une période sans loyer jusqu'au 30 novembre 1997 (valeur de 615 300 \$), l'Ordre a obtenu une allocation au titre des améliorations locatives de 2 356 891 \$, remboursable avec les versements du loyer.

En juin 2000, l'Ordre a loué la majeure partie des locaux situés sur un autre étage au 121, rue Bloor Est dans le cadre d'une sous-location, jusqu'au 31 mars 2006, y compris une période sans loyer qui équivaut à 97 000 \$. En septembre 2002, l'Ordre a pris en charge le bail, qui a été prolongé jusqu'au 31 mars 2011.

En novembre 2001, l'Ordre a loué le reste des locaux sur ce même étage au 121, rue Bloor Est pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 31 mars 2006.

Les loyers annuels estimatifs, y compris une provision pour les charges de fonctionnement en vertu des baux, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2005	1 630
2006	1 838
2007	1 838
2008	1 839
2010 - 2012 (durée résiduelle des baux)	6 484
	<u>13 629</u>

Conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, l'Ordre comptabilise un loyer moyen pour ses locaux pendant la durée du bail et amortit les avantages incitatifs relatifs aux baux sur la même période.

b) Autres contrats de location-exploitation

L'Ordre a signé divers contrats de location-exploitation de matériel de bureau.

Les paiements annuels estimatifs en vertu des contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	\$
2005	96
2006	41
2007	13
2008 - 2009	2
	<u>152</u>

7. PROJET ENSEIGNER EN ONTARIO

Le Projet Enseigner en Ontario est une initiative d'une durée de 18 mois financée par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Débutant en 2004 et prenant fin le 31 décembre 2005, ce projet vise à aider les enseignants formés à l'étranger à obtenir l'autorisation d'enseigner et à se trouver du travail. Enseigner en Ontario aide ces enseignants à se préparer à l'agrément et à trouver un poste en enseignement qui correspond à leurs compétences et à leur formation. L'Ordre est le principal bénéficiaire de l'entente de financement et a formé un partenariat avec Skills for Change, LASI Compétences mondiales et la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à l'égard de divers aspects de ce projet. Au 31 décembre 2004, le financement versé en vertu de ce projet s'élevait à 500 000 \$. De cette somme, 472 000 \$ ont été utilisés par l'Ordre et ses partenaires dans le projet.

8. RÉGIME DE RETRAITE

L'Ordre maintient un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses salariés admissibles qui ne sont pas des enseignants. Les enseignants salariés peuvent verser des cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. L'Ordre verse une cotisation égale à celle versée par chaque salarié dans son régime de retraite. En 2004, la charge de l'Ordre au titre du régime de retraite s'est élevée à 692 461 \$ (683 350 \$ en 2003).

9. FONDATION DE L'ORDRE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS DE L'ONTARIO

En février 2003, l'Ordre établissait un organisme sans but lucratif reconnu comme organisme de bienfaisance dans le but de reconnaître et de récompenser l'excellence dans la formation à l'enseignement. Au moyen de bourses et de prix, la Fondation entend appuyer la formation des étudiants qui se destinent à l'enseignement et la croissance professionnelle des enseignants chevronnés. Les bourses accordées grâce aux dons sont versées directement aux personnes en fonction de critères établis par la Fondation.

Tous les ans, en décernant la Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson, la Fondation s'engage à offrir une aide financière à de futurs enseignants enthousiastes. Nommée en l'honneur du deuxième registraire de l'Ordre, la bourse sert à défrayer 2 000 \$ des droits de scolarité d'un étudiant inscrit à l'une des facultés d'éducation de la province. En 2004, le total des dons s'est élevé à 4 834 \$ et la deuxième Bourse d'excellence en formation à l'enseignement Joseph W. Atkinson de 2 000 \$ a été décernée en septembre 2004.

Le conseil d'administration de la Fondation est composé du comité exécutif et du registraire de l'Ordre. Les opérations financières sont consolidées dans les états financiers annuels de l'Ordre.

Statistiques de 2004

Ces données sont tirées du tableau des membres, des dossiers financiers et des dossiers du Service d'évaluation de l'Ordre.

NOMBRE DE MEMBRES DE L'ORDRE					
2004				2003	
			%		%
Femmes	anglophones	129 511	66,9	125 541	66,5
Femmes	francophones	8 617	4,5	8 385	4,4
		138 128	71,4	133 926	70,9
Hommes	anglophones	52 002	26,9	51 470	27,3
Hommes	francophones	2 976	1,5	2 937	1,6
		54 978	28,4	54 407	28,9
Non déclarés	anglophones	418	0,2	332	0,18
Non déclarés	francophones	7	< ,01	6	< ,01
		425	0,2	338	0,18
Total		193 531*		188 671	

* au 31 décembre 2004

(membres en règle et ceux dont la carte de compétence est assortie de conditions)

RÉPARTITION DES MEMBRES DE L'ORDRE SELON L'ÂGE										
Âge	Hommes				Femmes				Non déclarés	
	2004	%	2003	%	2004	%	2003	%	2004	2003
20-30	7 327	3,8	5 910	3,1	27 027	13,9	21 924	11,7	226	179
31-40	14 631	7,6	14 109	7,5	36 904	19,1	35 780	19,0	135	113
41-50	13 448	6,9	13 238	7,0	32 601	16,8	31 943	16,9	56	38
51-60	16 517	8,5	17 624	9,3	36 400	18,8	38 277	20,3	8	8
>60	3 055	1,6	3 524	1,9	5 196	2,7	5 999	3,2		
Non précisé			2				3			
Total	54 978	28,4	54 407	28,8	138 128	71,3	133 926	71,1	425	338

SOMMAIRE DES INSCRIPTIONS		
	2004	2003
Diplômés de l'Ontario	7 888	7 443
Ailleurs au Canada	531	438
États-Unis	1 430	1 317
Autres pays	994	681
Total	10 843	9 879

AUTRES STATISTIQUES	
Appels	55 41
Approbations temporaires	1 344 1 383
Demande d'ajout de qualifications additionnelles	33 549 31 892
Équivalences de qualifications additionnelles accordées	281 259



L'Ordre travaille avant tout dans l'intérêt du public. En outre, l'Ordre se doit d'assumer ses responsabilités de manière transparente.



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario